

GONIO



L'actu des étudiants kinés sous tous ses angles

INCLUSION ET DISCRIMINATIONS

la commission

Lutte Contre les
Discriminations : les
discriminations en stage

Grand angle
Inclusion et handicap

RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE -
PROTECTION JURIDIQUE

 Offert⁽¹⁾

 ASSURANCE⁽⁴⁾
ET FINANCEMENT
AUTOMOBILE⁽⁵⁾

 Des solutions
sur-mesure

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

 À partir de
16€ /mois⁽²⁾

 ASSURANCE MULTIRISQUE
HABITATION

 À partir de
5€ /mois⁽³⁾

PRÊT ÉTUDIANTS

 Jusqu'à
60 000€⁽⁶⁾

**TOUTE UNE
LIGNE D'OFFRES**
Pour Vous

 Rejoignez plus de 90 000 étudiants en santé sur : facebook.com/etudiantsensante
 Suivez-nous sur : twitter.com/EtudiantsSante et instagram.com/etudiantsensante

3233 Service gratuit
+ prix appel

PUBLICITÉ

Document commercial à caractère non contractuel, pour de plus amples informations vous référer aux conditions générales ou aux notices d'information.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Pendant vos études, hors internes, hors remplacements. (2) Tarif (hors cotisation association ALAP) valable sur un contrat MACSF Générique jusqu'au 30/04/2021, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine ou chirurgie dentaire de moins de 41 ans, et de moins de 31 ans pour les autres études. (3) Tarif 2020 pour 1 ou 2 pièces. (4) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF assurances. (5) Avec Club Auto MACSF clubauto-macsf.com, 0805 051006, service et appel gratuits, sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature de votre contrat de financement. (6) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. L'assurance emprunteur Décès, Incapacité, Invalidité est exigée par le prêteur. Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - SAM - Entreprises régies par le Code des assurances - MACSF financement - 343 973 822 RCS NANTERRE - SIREN n° 343 973 822 - Société de financement - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Sièges sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - Adresses postales : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 LA DEFENSE CEDEX - ALAP - Association Libérale d'Assurance et de Prévoyance - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siège social : 11 rue Brunel - 75017 PARIS - Club Auto - AMTT - S.A. au capital de 100 000 € - Détentrice de la marque Club Auto - 301 500 203 RCS NANTERRE - Mandataire non exclusif en opérations de banque et service de paiement de MACSF financement - N° ORIAS 070 35 228 - Siège social : 5 rue Vernet - 75008 PARIS.

DÉCEMBRE 2020
RÉDACTRICE EN CHEF

 Barbara HOXHA
VP Publication 2020-2021

COMITÉ DE RELECTURE

 Ensemble de la
commission relecture
et ma maman

**CONCEPTION ET
MAQUETTE -
EDITRICE
EN CHEF**

 Barbara HOXHA
VP Publication
2020-2021

LE MOT DE LA RÉDAC

Bienvenue à toi.

 Le premier journal de l'année,
le premier GONIO du MONDE,
j'espère qu'il sera à la hauteur de
tes attentes.

 Merci à tous ceux qui ont travaillé
dessus. Il a été fait avec beaucoup
d'amour.

 Loin de renier nos origines avec le
BDK, ce nouveau nom permettra, je
l'espère, une nouvelle dynamique, une
nouvelle jeunesse, portée aussi par ce
tout nouveau format numérique. Et oui,
on est moderne.

 Longue vie à ce nouveau journal!
Longue vie à la FNEK!
Et bien belle vie à toi!

 Barbara Hoxha
VP Publication


LE MOT DU PRÉSIDENT

Au cœur de la banlieue parisienne, assis sur ma chaise, à ma droite les anciens journaux de la FNEK ouverts pour m'aider à trouver l'inspiration dans les mots de mes prédécesseurs. Malheureusement, cette rentrée est si particulière que je n'ai pu m'y inspirer.

La crise sanitaire donne un goût très particulier à ce message de bienvenue. J'aimerais parler de notre engagement dans cette période, du soutien dont les étudiants kinés ont fait preuve auprès du personnel hospitalier. J'aimerais parler du manque de considération de notre filière marquée par une absence quasi totale de prime COVID sur le territoire français, une absence quasi totale des étudiants kinés dans le Ségur de la santé. J'aimerais parler de ces étudiants, qui de chez eux ou à l'hôpital, lors du confinement, ont été victimes de stress, de troubles psychosociaux. J'aimerais parler de ceux qui comme moi et 30 autres membres du Bureau National de la FNEK, ont décidé de s'engager cette année. Dans un BDE, un tutorat, une association humanitaire, une fédération, dans leur promotion, en tant qu'élu ou simplement en tant qu'étudiant. Ces personnes qui avancent dans des projets sans visibilité à long terme, qui s'engagent par envie de défendre une cause.

Il faudra que nous soyons forts, soudés pour que le réseau kiné, le si beau réseau de la FNEK reste mobilisé, reste attractif dans un temps où la peur de se rassembler peut l'emporter. Il faudra rester actifs et continuer à avancer dans ces conditions restreintes.

C'est le moment de montrer que nous sommes un acteur majeur de ce système de santé. Le moment de faire entendre notre voix !

Je finirai ce mot par une référence à un poème d'engagement de Paul Eluard
Libérons
la parole des étudiants en kiné !
FNEK, j'écris ton nom

Adam Diouri
Président



6 - Présentation du bureau

Le Bureau National se met sur son 31

10 - L'association

KIFF+

13 - Constatation

Inégalités étudiantes

18 - Grand angle

Inclusion et Handicap

24 - Mes droits

Le droit de vote

25 - 360°

Les étudiants d'Outre-Mer

26 - la commission

Lutte Contre les Discriminations : les discriminations en stage

28 - la FNEK sous son meilleur angle

Retour en image sur nos événements

30 - A bientôt dans le réseau

La rubrique qui met en avant vos initiatives qui nous ont fait rêver

32 - Angle de vue

Les VSS : pourquoi on continuera d'en parler

LE BUREAU NATIONAL SE MET SUR SON 31



Adam Diouri
Président
Permanent - K4 Lyon



Tanguy Lallement
Vice-Président Général
DE - Nancy



Peniela Razanamparany
Secrétaire Générale Adjointe
K4 - CEERRF Paris



Romain Leray
Trésorier Adjoint
K3 - Nancy



Barbara Hoxha
VP Publication
Permanente - K5 ENKRE IDF



Lara Gendron
1^{ère} VP Perspectives Professionnelles
K4 - Nantes



Thomas Jourdin
Secrétaire Général
K4 - EKP ADERF Paris



Quentin Gabillard
Trésorier
K4 - CEERRF IDF



Thibaut Lesur
VP Partenariat
DE - ADERF IDF



Samuel Valantin
VP Communication
K3 - Nancy



Quentin Boulbès
CM Webmaster et VP International
DE - ENKRE IDF



Lucie Gilbert
VP Enseignement Supérieur
K4 - Rennes



Charlotte Juhel
VP Stratégie de Financement de la Formation
K5 - Rennes



Raphaëlle Gautiez
VP Défense Des Droits
K4 - Nancy



Mathias Mendes
VP Elections
DE - Lyon



Nelsonne Tchoumta
Attachée de Presse
K4 - Danhier IDF



Anna Jarry
VP Affaires Sanitaires et Sociales
K4 - Croix Rouge Limoges



Anthony Mourlhon-Bonnet
CM Enseignement Supérieur
K4 - Croix Rouge Limoges



Léna Maridaux
CM Stratégie de Financement de la Formation
K4 - Rouen



Valentine Largillière
CM Défense Des Droits
K4 - Poitiers



Guillaume Jacob
CM Perspectives Professionnelles & Outre-Mer
K5 - Vichy



Marie Aubert
VP Réseau
DE - Marseille



Louise Grosbois
CM déficient visuel
K4 - APSAH Limoges



Tiffany Chantrefoux
VP Formation
K4 - Orléans



Ugo Lepinet
VP Scientifique
DE - Brest



Ysaline De Jotemps
CM International
K4 - ASSAS IDF



Martin Delobelle
VP Ile-de-France
K4 - ENKRE IDF



Marine Lévêque
VP PCJS
K5 - Rennes



Eric Lauranton-Fretar
VP Tutorat
K4 - Danhier IDF



William Bois
CM Formation
K5 - Amiens



Romain Viollet
CM Scientifique
K4 - Amiens



**Au cœur de votre métier,
CMV Médiforce vous propose**

toutes les solutions de financement
pour votre activité professionnelle.

**Vous recherchez un partenaire
solide pour votre association ?**

CMV Médiforce est à votre écoute.

Contactez votre responsable étudiant,
Nordine OUGHANE :
nordine.oughane@cmvmediforce.com
Tél : 06 87 82 75 57

**NOS EXPERTS SONT A L'ECOUTE DES PROFESSIONNELS LIBERAUX DE SANTE
POUR LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS :**

- > Véhicule professionnel
- > Trésorerie
- > Matériel médical
- > Développement d'activité
- > Installation
- > Travaux dans les locaux professionnels

Pour nous contacter

www.cmvmediforce.fr

0 800 131 284 Service & appel gratuits



Financements sous réserve d'acceptation par BNP PARIBAS LEASE GROUP
CMV Médiforce est une marque commerciale de BNP PARIBAS LEASE GROUP, Société Anonyme au capital de 285 079 248 EUR - N° 632 017 513, RCS NANTERRE
dont le siège social est 12, rue du Port, 92022 NANTERRE Cedex- APE : 6419Z - n° TVA - Intracommunautaire : FR50632017513



KIFF +

Association Étudiante KIné Féministe et Fiertés LGBTQIA+

Cette association a un but pédagogique et informatif qui recherche la prise de conscience sur des sujets importants : posts de fiches pédagogiques sur des thématiques ciblées, mise en place de questions/réponses, tables rondes, conférences et témoignages, tout en gardant un œil sur l'actualité. Elle permet le rassemblement d'étudiants avec un centre d'intérêt commun, cela passe par la participation à des événements ou des manifestations qui défendent et soutiennent les droits de la femmes et ceux de la communauté LGBTQIA+. Le point à retenir c'est que KIFF + est une association SAFE qui respecte la confidentialité des personnes qui souhaitent leur parler d'eux et de leurs projets et au sein de laquelle les échanges entre les individus doivent se faire dans le respect de l'autre. Cette association s'adresse aux individus concernés et à toutes les personnes qui sont leurs alliés !

Pourquoi la création de cette association ?

Nous vivons dans une société où les discriminations et les inégalités sont omniprésentes, il est donc important d'éduquer les gens, pour que les mentalités et les comportements changent. Nous vivons dans une société patriarcale dans laquelle le masculin incarne à la fois le supérieur et l'universel. C'est quelque chose que nous avons acquis et qui est inscrit dans nos esprits. Comment ? par notre éducation, à l'école, via le cinéma et les dessins animés dès le plus jeune âge,... Une dimension essentielle de cette domination masculine passe par le contrôle de la sexualité, via un discours fait par des hommes pour les hommes, banalisant les violences sexuelles et discréditant les femmes qui en sont victimes. Cette société nourrit la culture du viol qui valorise la virilité vue comme domination sexuelle des femmes. Cette expression désigne un ensemble de paroles,

gestes ou comportements qui tendent à minimiser, banaliser, voire même encourager le viol et les violences sexuelles. Tous ces comportements rendent "acceptable" le viol en déculpabilisant le violeur et en blâmant et culpabilisant les victimes.

Le problème aujourd'hui est que la société cherche à blâmer la victime au lieu de se tourner vers l'agresseur.

"Oui mais comment était-elle habillée ?" est la phrase par excellence pour illustrer ce mécanisme. La victime de violence n'est JAMAIS responsable des violences qu'elle a subies. La société patriarcale impose des codes et des stéréotypes comme celui qu'une femme sans longs cheveux n'est pas féminine ou celui que l'homme sensible et qui pleure est un homme faible. Ainsi le féminisme est un combat vers l'égalité des genres et est bénéfique pour tout le monde.

Un autre problème sur lequel nous nous penchons et combattons est l'homophobie et la transphobie. **Cela désigne les manifestations de mépris, de rejet et de haine envers des personnes homosexuelles, transsexuelles ou supposées l'être** (mépris, remarques désobligeantes, moqueries, exclusion, insultes, violences psychologiques, humiliation, discrimination, harcèlement, coups, violence physique, meurtre).

Des termes et des expressions comme « pédé », « gouine » ou « je ne suis pas une tapette » sont utilisés couramment, notamment chez les étudiants. Dans le monde, il y a tous types de physiques et tous types de comportements, et l'apparence ne permet pas de juger la sexualité ou le genre de quelqu'un. Il y a des garçons perçus comme "virils" qui sont homosexuels, des filles dites "féminines" qui sont lesbiennes, des garçons "maniérés" ou "efféminés" qui sont hétérosexuels, des filles "masculines" que certaines personnes appellent encore "garçons manqués" qui sont hétérosexuelles, des personnes androgynes qui sont bien dans leur genre, et des hommes ou des femmes qui, malgré leur apparence correspondant aux normes sociétales, souhaitent faire une transition...

En fait, le comportement ne fait pas l'identité et l'habit ne fait pas le genre.

Quelques chiffres chocs

Selon le premier rapport de l'Observatoire des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur, sorti le 12 octobre 2020.

1 étudiante sur 20 a été victime de viol.

1 étudiante sur 10 a été victime d'agression sexuelle.

Dans l'enquête il est évoqué la remise en question récente des traditions sexistes et LGBTIphobes à l'œuvre sur les campus de grandes écoles de commerce :

- hypersexualisation des femmes sur les affiches de soirées,
- slut-shaming,
- chants homophobes...

Et cela se retrouve dans l'étude : une majorité d'étudiants (71 %) considèrent que le contexte général ainsi que les traditions de leur établissement ne sont pas égalitaires par rapport au genre

Parmi les faits les plus banalisés et fréquents sont mentionnés :

- la violence verbale (58 %),
- les LGBTQI + phobies (40 %)
- les contacts non-désirés (48 %).

En ce qui concerne les violences sexuelles, 34 % des étudiants déclarent en avoir été victimes ou témoins. Dans des réponses rédigées librement, 1.550 personnes ont raconté des faits, parmi lesquels figurent 15 % de viols. Concernant ce fait précis, qui est, rappelons-le, un crime passible de 15 ans de prison, les chiffres sont particulièrement alarmants : 9 % déclarent avoir été témoins ou victimes de viols. Ajoutons à cela une précision : 217 personnes disent avoir été victimes de viol une fois, et 99 à deux reprises

Et, ce chiffre particulièrement effrayant : 351 répondent ne pas savoir s'ils ont été témoins ou victimes de viol... probablement faute d'avoir su l'identifier.

Le travail de déconstruction

Se déconstruire c'est se défaire des idées et opinions problématiques que nous a inculqué la société. C'est remettre en question les codes de son éducation. Il arrive à tout le monde d'avoir des pensées, paroles et actions (directement ou indirectement) discriminatoires, la déconstruction est un travail que chaque personne doit faire individuellement.

Tout l'enjeu serait donc d'être capable de dire « **je ne sais pas ce que tu ressens, je ne peux pas le comprendre, et c'est pour ça que je vais t'écouter** ». Une affirmation qui a deux conséquences positives. Elle permet d'accepter le fait que l'homme jouit d'une multitude de privilèges, étape nécessaire à un éveil concernant le féminisme. Et elle efface aussi la barrière d'une possible « guerre des sexes » : écouter permet une discussion qui ne relèvera pas du débat, mais de la compréhension mutuelle.

“Les femmes et les hommes devraient se sentir libres d'être sensibles. Les femmes et les hommes devraient se sentir libres de se sentir forts. Il est temps que nous percevions tous les genres avec une perspective qui n'opposerait pas deux types d'idéaux.”

Emma Watson

Il est important de s'éduquer et de déconstruire les stéréotypes qui nous empêchent d'avoir la pensée focalisée juste sur une situation ou une personne. Et c'est le travail que cherche à faire KIFF + !

Retrouve l'association KIFF+ sur instagram : @kiff.plus

INÉGALITÉS ÉTUDIANTES

Constatation

Situation des IFMK en France



Les étudiants en masso-kinésithérapie sont, en France, répartis dans 51 Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) plus 2 antennes (Mulhouse et Rodez). Malgré une certaine uniformité de répartition sur le territoire, excepté l'Île-de-France qui ne compte pas moins de 13 IFMK, nous pouvons souligner de nombreuses différences inter-instituts.

Pour commencer, il faut savoir qu'il existe 3 statuts d'IFMK : **public**, **privé à but non lucratif** (PBNL) et **privé à but lucratif** (PBL). On dénombre 25 IFMK publics, 19 PBNL et 5 PBL. Il existe également 4 IFMK spécialisés pour les étudiants déficients visuels. Cette différence de statut implique une **différence de frais de scolarité**, que nous détaillerons ci-dessous. Aussi, en fonction de l'IFMK de l'étudiant, celui-ci aura accès ou non aux **services du CROUS** (RU, BU, SUAPS...) de par sa situation géographique et son intégration universitaire.

Inégalités de financement



Le financement de notre formation est à la charge des **régions** depuis la loi de décentralisation de 2004. En effet, cette loi a permis de décentraliser certaines compétences de l'Etat vers les régions, dont le financement des formations

sanitaires et sociales. Ce dernier est cadré par l'article L.4383-5 du CSP (Code de la Santé Publique), qui amène différentes interprétations selon les lectures : nous vous détaillerons ces interprétations par la suite. Cela implique que

le coût de la formation de masso-kinésithérapie en France varie entre 170€ et 9250€ l'année...

Constatation

Ce qui n'est clairement pas la même chose !

Prenons l'exemple de la région Bretagne, qui a fait le choix de ne pas du tout financer l'IFMK public de Brest, facturant ainsi un montant de 6000€/an aux étudiants. En comparaison, la région Hauts-de-France finance entièrement l'IFMK public d'Amiens, où les étudiants ont juste à s'acquitter de leurs droits d'inscription à l'université de 170€. Le constat est clair :

sur les 25 IFMK publics, seulement 12 sont à 170€.

Les **IFMK PBNL** sont la plupart du temps régis par des associations qui restituent l'entièreté des frais de scolarité demandés aux étudiants dans leur formation. L'article L4383-5 sus-cité dispose que les régions ont la possibilité et non l'obligation de financer tout ou partie des frais de formation :

ces IFMK ont, en fonction des subventions des régions, des frais de scolarité s'étalant **de 170€ à Angoulême à 8800€ à l'EFOM (Paris).**

Les **IFMK PBL** appartiennent quant à eux à des associations ou à des entreprises.

Le but de ces instituts est de générer des profits grâce aux frais de formation demandés aux étudiants.

Le coût demandé aux étudiants se situe **entre 8900 et 9250€/an.**

Ces disparités au niveau des frais de scolarité provoquent des **inégalités sociales fortes** entre étudiants des différents IFMK :

Précarité étudiante, niveau de stress élevé dû à des prêts étudiants pouvant aller jusqu'à 50 000€, jobs étudiants pouvant empiéter sur la formation, altération du bien-être général...

C'est le constat que nous posons dans le dossier de presse "**Le bien-être des étudiants en masso-kinésithérapie**" de mai 2019, que vous pouvez retrouver sur notre site (fnek.fr).

Certaines régions ont mis en place différentes solutions pour pallier au non-financement de la formation de MK. Parmi elles, on trouve les contrats de fidélisation, les contrats d'apprentissage et les aides à l'installation. Ces aides ne sont que palliatives : elles permettent aux régions de se désengager du financement de notre formation tout en obligeant les étudiants à travailler en structure ou en zone sous-dotée, ce que ces derniers acceptent généralement quand ils n'ont pas les moyens de financer leurs études.

Inégalités d'accès aux services



L'accès aux services étudiants dépendant de l'université ou du CROUS est étroitement lié à la localisation et à l'intégration universitaire des IFMK. Le statut de l'institut (public, PBNL ou PBL) est aussi un facteur impactant l'accessibilité à ces services.

Les services étudiants sont séparés en deux catégories : les **services universitaires** et les **services du CROUS**.

Les **services universitaires** regroupent les **bibliothèques universitaires** (BU), le **Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives** (SUAPS) et les **Services de Soins Universitaires** (SSU) ou **Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé** (SUMPPS). D'après les résultats du QCVE 2020, 70% des étudiants en masso-kinésithérapie connaissent l'existence du SUAPS. Parmi les 30% d'étudiants restants, 75% étudient dans un IFMK PBL.

23% des étudiants kinés déclarent avoir déjà renoncé à des soins.

Pour ce qui est des services de santé, 46% des étudiants kinés ne connaissent pas les SSU/SUMPPS dont 73% sont des étudiants des PBL.

En plus de la méconnaissance de ces services, le niveau d'intégration universitaire joue un rôle dans leur accessibilité. Les conventions signées entre les IFMK et universités peuvent donner ou non l'accès aux services universitaires pour les étudiants MK.

Le CROUS propose des services en lien avec ses missions qui sont au nombre de 7 : Restauration Universitaire (RU), logements universitaires, accueil des étudiants internationaux, jobs étudiants, aides sociales, aides financières et culture.

Les étudiants en masso-kinésithérapie bénéficient des **BFSS** (Bourses de Formation Sanitaires et Sociales) et non des BCS (Bourses sur Critères Sociaux) du CROUS. Il n'existe pas de différence pour les montants versés, cependant les dossiers de demande de BFSS sont région-dépendants et souvent plus lourds et compliqués à réaliser que le DSE (Dossier Social Étudiant) du CROUS. Le traitement des demandes par les régions est en moyenne

Constatacion

plus long que par le CROUS, ce qui peut mettre des étudiants en situation de précarité financière.

Près de 90% des étudiants en masso-kinésithérapie n'ont pas connaissances **des ASAA/ ASAP, ces aides financières supplémentaires pour les étudiants en grande précarité** pourraient permettre d'améliorer leurs conditions de vie. Il faut savoir que nous n'avons accès qu'aux ASAP en théorie, certains CROUS permettent aux étudiants de vivre mieux leurs études.

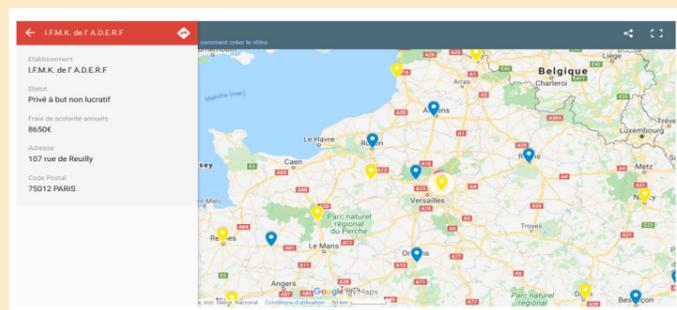
Les **cités universitaires gérées par le CROUS** sont en théorie accessibles aux étudiants kinés. Actuellement, 12% des étudiants vivent dans ces logements. La non-priorité des étudiants MK boursiers et l'éloignement géographique explique ce résultat.

La **restauration universitaire** permet aux étudiants d'avoir des repas complets pour seulement 3.30€. Seuls 11 IFMK sont à 100% d'accord pour dire qu'ils ont accès au RU.

D'un point de vue théorique, l'ensemble des étudiants en masso-kinésithérapie peut avoir accès au RU, mais dans la réalité, ils sont souvent trop éloignés géographiquement.

La communication dans les IFMK sur l'existence des services universitaires et du CROUS semble être insuffisante, ne permettant pas aux étudiants d'utiliser l'ensemble des ressources à leur disposition. De plus, l'éloignement géographique entre les IFMK et les campus universitaires -ainsi que leurs services- est un facteur favorisant l'inégalité entre les étudiants et l'inaccessibilité des infrastructures.

Tu t'interroges sur les différences entre ton IFMK et les autres ? Tu peux retrouver notre carte interactive des instituts sur le site fnek.fr, qui indique les frais de scolarité de tous les instituts en métropole et Outre-Mer !



Quelles solutions ?

Malgré tous ces problèmes liés aux inégalités, il existe des moyens d'agir.

En ce qui concerne le financement de la formation, les interlocuteurs principaux sont les régions. Vous pouvez rejoindre ou créer votre **Projet Région**, qui est une association qui regroupe des étudiants des différents IFMK d'une même région qui travaillent afin de faire diminuer les frais de scolarité. Les projets Région travaillent régulièrement avec la FNEK, ce qui permet d'obtenir des rendez-vous de représentation où se présente l'occasion de défendre nos revendications.

Vous pouvez également rejoindre la **Commission Région** (en envoyant une gentille lettre de motivation à secretariat@fnek.fr) pour travailler avec d'autres étudiants sur des documents liés au financement de la formation ; il existe aussi la **Commission Affaires Sociales de Santé**, dans laquelle les étudiants travaillent notamment à la démocratisation de ces problématiques.

Il est possible d'agir directement au niveau du CROUS et des universités pour faire valoir les droits des étudiants en masso-kinésithérapie. Au sein des CROUS, les étudiants sont représentés par des élus CROUS, chargés de faire remonter les besoins des étudiants et de proposer des améliorations et projets. Ils sont élus pour un mandat de deux ans, par l'ensemble des étudiants rattachés à l'université. Les prochaines élections CROUS sont prévues pour fin 2020 et représentent un moment important dans la reconnaissance des droits. **Tous les étudiants** peuvent voter à ces élections et se présenter sur les listes candidates. Se mobiliser et s'investir dans les élections CROUS sont le meilleur moyen de faire changer les choses !

De la même manière, il existe des conseils d'université dans lesquels les étudiants sont représentés par des élus étudiants (Élus centraux / UFR / ISTR...) qui peuvent jouer un rôle dans l'accessibilité des infrastructures comme le SUAPS, les BU ou les SSU/SUMPPS. Depuis cette année, **TOUS** les étudiants paramédicaux peuvent voter à ces élections centrales, leur permettant de se faire mieux représenter et écouter.



Charlotte Juhel
VP Stratégie de Financement de la Formation



Léna Maridaux
CM Stratégie de Financement de la Formation



Anna Jarry
VP Affaires Sanitaires et Sociales

Grand angle

HANDICAP ET INCLUSION



Marine Lévêque
VP PCJS



Louise Grosbois
CM déficient visuel

L'inclusion, qu'est-ce que c'est?

"Comment faire du collectif quand on est tous différents ?"

Une définition par son contraire

L'inclusion est antonyme d'exclusion. L'exclusion consiste à **isoler une minorité** selon ses caractéristiques : cela peut être des éléments d'identité comme le genre ou l'âge, des éléments d'appartenances sociales ou culturelles, et/ou des éléments de situation comme l'isolement familial ou le handicap.

Inclusion vs intégration

Ces deux termes sont parfois retrouvés côte à côte mais il existe des différences subtiles que nous allons vous aider à décoder.

L'**intégration** demande à la personne d'**adopter les codes du groupe** social à intégrer : il s'agit de "se fondre dans la masse", "rentrer dans le moule" et par là même **atténuer ses propres singularités**.

L'**inclusion**, c'est **accepter la personne dans son entièreté**, avec ses différences. La démarche n'est alors pas la même : il s'agit de valoriser les singularités de chacun et faire de cette diversité une richesse. D'autant que la notion de différence n'a de sens que par rapport à une norme : et qui définit cette norme ? Quel sens peut on lui donner ?

L'inclusion c'est permettre à chacun et chacune d'être soi-même, de s'exprimer et participer dans un collectif sans restriction. Une société inclusive est un ensemble où chacun a sa place. S'interroger sur "comment être inclusif ?" c'est vouloir répondre à une question d'importance : "Comment faire du collectif quand on est tous différents ?"

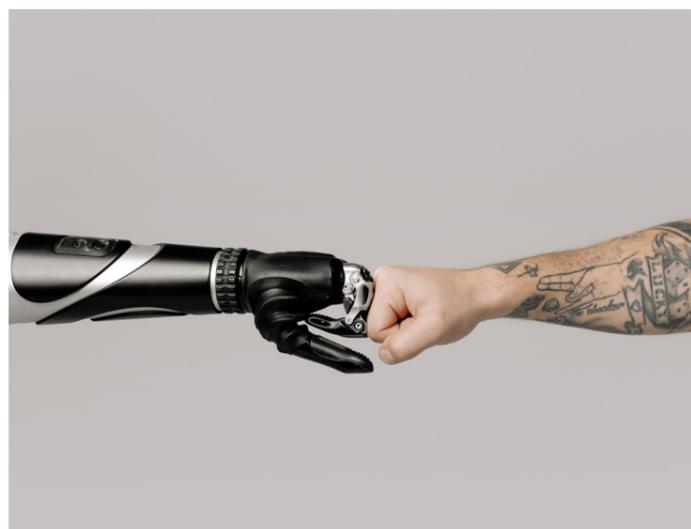


Photo de C. Technical provenant de Pexels

Inclusion des personnes en situation de handicap

Dans cet article, nous souhaitons discuter de l'inclusion d'un groupe bien particulier : on ne gardera pas le suspens bien longtemps car le titre vous aura déjà donné la réponse, ce sont **les personnes en situation de handicap**.

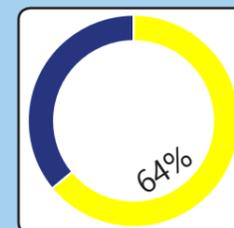
Les personnes en situation de handicap sont souvent susceptibles de rencontrer de l'incompréhension, du rejet et d'être isolées. Selon le handicap, elles peuvent avoir des difficultés pour accéder aux infrastructures. Elles ont également plus de mal à obtenir un travail, suivre des études, profiter de loisirs, ce qui participe à l'**exclusion sociale globale** dont elles sont victimes pour beaucoup.

En effectuant nos recherches pour cet article, nous avons pu voir des titres tels

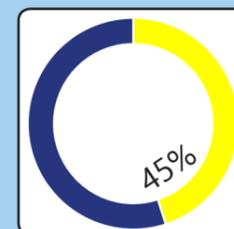
que "comment surmonter les obstacles que crée le handicap". Cela peut prêter à sourire car, quand on prend le temps d'y réfléchir, on pourrait se demander si les obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap ne sont pas plutôt créés par la façon dont est construite notre société.

Nous parlons de la notion de norme. Si au lieu de définir le **handicap comme un créateur d'obstacle**, on en faisait **une norme à part entière** ? Une modalité d'existence aussi légitime qu'une autre ? Il ne s'agirait pas alors de nier les conséquences d'un handicap, mais d'en faire une **identité positive**, avec ses forces et ses faiblesses. Ainsi admettre que le problème n'est pas le handicap, mais le milieu dans lequel il évolue. Et apprendre à **adapter notre société** pour que celle-ci soit aussi fluide et évolutive que les individus qui la composent.

Quelques chiffres

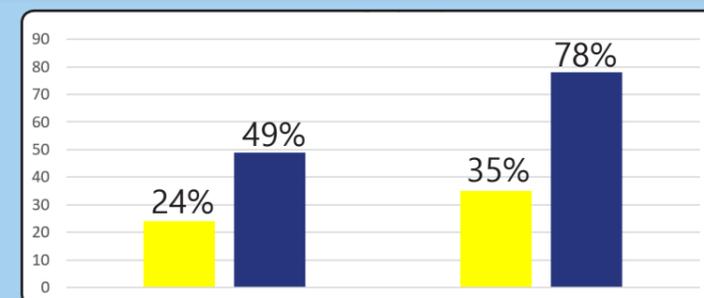


64% des 10-24 ans en situation de handicap se sont sentis mis à l'écart.



45% des 10-24 ans en situation de handicap ont déjà subi des moqueries.

Enquête Insee 2010



En France, 24% des personnes en situation de handicap ont une formation niveau BAC ou plus contre 49% dans la population générale.

35% des personnes en situation de handicap en âge de travailler trouvent un emploi contre 78% dans la population générale.

Enquête Agefiph 2019

10% de la population mondiale vit avec un handicap, ce qui constitue donc **la plus large "minorité" du monde**.

Dans un pays comme la France où l'espérance de vie dépasse 70 ans, **chaque individu vivra en moyenne 8 ans avec un handicap**.

Des solutions pour une société plus inclusive

Matériel adapté - comment les étudiants malvoyants et non-voyants innovent?

Il existe plusieurs outils pour faciliter la vie des étudiants malvoyants et non-voyants au quotidien et dans leurs études.

De façon générale, les deux outils indispensables pour une personne en cécité totale sont :

- la **canne blanche** qui permet de se déplacer en autonomie,
- et/ou un **chien guide** : celui-ci apporte de l'autonomie mais également plus de confort et de sécurité dans les déplacements de son bénéficiaire.

Parlons maintenant des outils plus spécifiques à la poursuite d'études ou plus généralement au domaine du travail.

On retrouve les **lampes avec plusieurs fonctionnalités** : l'intensité, la couleur... utiles aux personnes qui ont besoin d'un éclairage plus important.



Les **plages braille** sont des claviers adaptés pour les personnes non-voyantes et qui s'accompagnent généralement de la **synthèse vocale**. Pour les utiliser on place 8 doigts sur les 8 touches qui correspondent aux points du braille. La combinaison de ces points constitue les lettres. La plage située en-dessous des touches permet de lire en braille, grâce à un système de picots mobiles, les phrases écrites sur l'ordinateur car le clavier est relié à celui-ci.



D'autres outils sont indispensables pour suivre une formation en masso-kinésithérapie. On y retrouve la **boîte d'os** qui permet aux personnes aveugles de se représenter la forme de l'os et les insertions des muscles sur celui-ci.

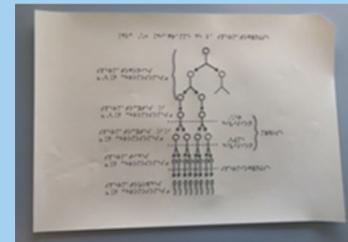


Il existe le **mètre ruban adapté en braille** et le **sparadrap** qui grâce à son relief permet de remplacer le crayon dermographique pour les cours d'anatomie palpatoire.



Il existe des **schémas en relief**. Les personnes non-voyantes peuvent réaliser des schémas ou des dessins à l'aide d'un dispositif constitué d'une feuille à dessin en plastique transparent, d'un tapis à dessin en matière caoutchoutée antidérapante et d'une pointe (stylo). On pose la feuille sur le tapis et on trace avec la pointe, les traits sont ensuite perceptibles au toucher sur l'envers de la feuille.

Il y a aussi les **schémas en relief imprimés** grâce à une imprimante qui moule les dessins sur les feuilles.



Il y a également le **goniomètre adapté avec son fil à plomb intégré**. Il se lit grâce aux graduations en braille. Le fil à plomb est remplacé par les 5 ronds métalliques dorés situés autour du centre du goniomètre, la verticale est représentée par le rond doré du milieu. Les autres ronds sont là afin d'apporter du poids pour faire en sorte que cela soit entraîné vers le bas.

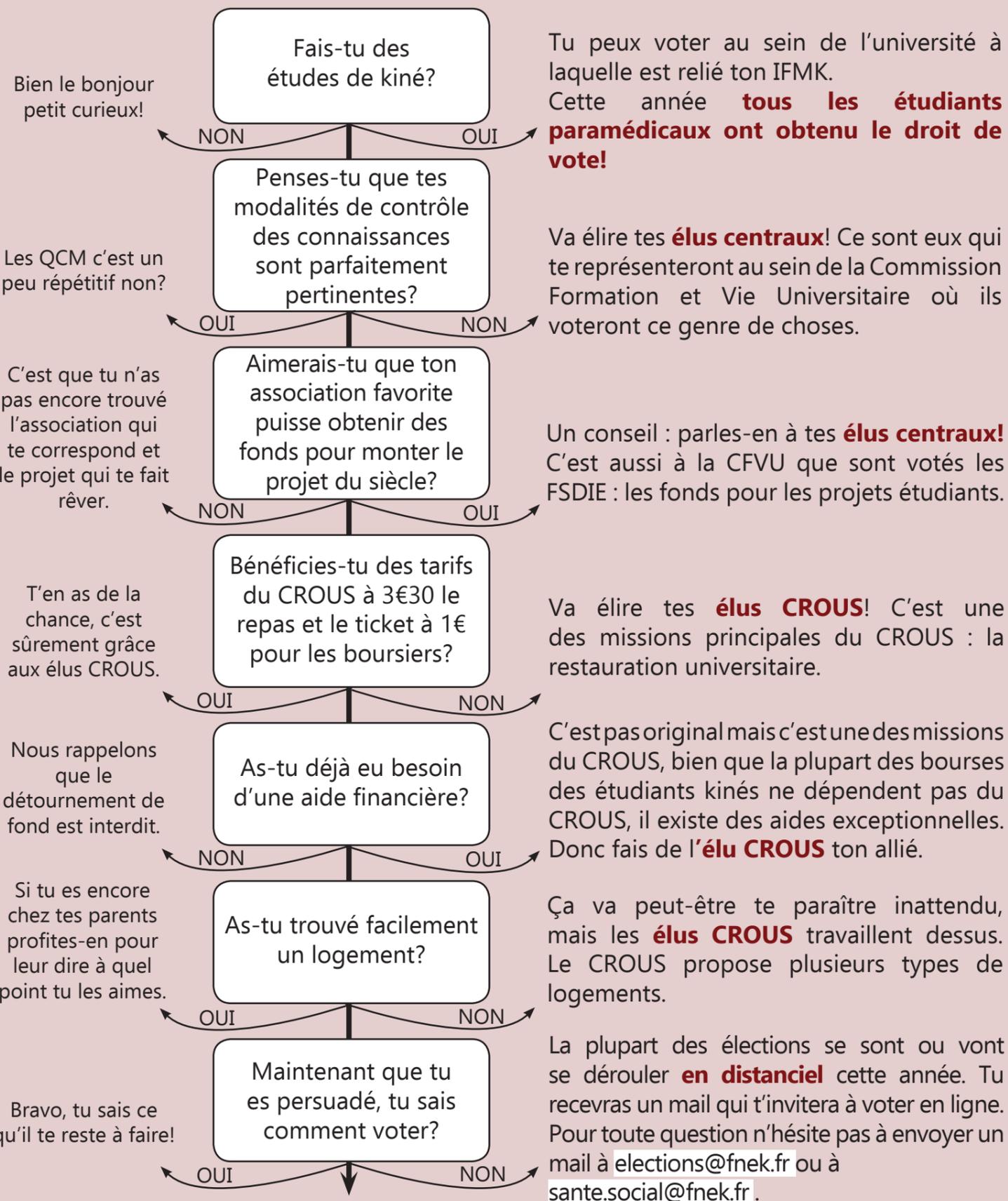
Sensibiliser au handicap

Un outil possible pour lutter contre l'exclusion des personnes en situation de handicap, et à la portée de tous, est la **sensibilisation de la population générale**. Une meilleure compréhension et de l'empathie peuvent être le moteur d'un changement de regard et d'attitude envers les personnes en situation de handicap.

C'est en s'appuyant sur ce postulat que la **FÉDÉEH** (Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap), lors de ses dernières Rencontres nationales en septembre, a organisé un atelier pour la construction d'un jeu à destination des lycéens et étudiants, afin de les sensibiliser au handicap. Les ébauches de cet outil lui donnent la forme d'un jeu en équipe, alliant des **quizz** pour mieux connaître les différents handicaps et les chiffres en France, et des **défis** pour se mettre un bref instant dans la peau d'une personne en situation de handicap et comprendre les difficultés auxquelles elle doit faire face au quotidien. Voici quelques exemples d'idées proposées lors de l'atelier : réaliser un parcours non-voyant avec un binôme qui guide oralement, réaliser une suite d'actions avec des bouchons d'oreille pour se mettre à la place d'une personne non-entendante avec un binôme qui donne les instructions uniquement par des gestes, faire un parcours dans la rue en fauteuil roulant pour comprendre les difficultés en milieu urbain, lire un texte pour simuler la dyslexie, ou encore s'habiller avec une seule main pour se mettre à la place d'une personne amputée ou hémiplégique...

Le but de ce jeu est de sensibiliser les personnes, leur permettre d'être mieux informées et faire preuve de plus de compréhension. Ce principe peut être appliqué par tous. Chaque action de sensibilisation, qu'elle prenne la forme d'un jeu, d'une formation ou d'une simple discussion, est **un pas pour une société plus inclusive**. Nous vous encourageons vraiment à apporter votre pierre à l'édifice, pour une démarche collective où chacun a sa place.

Le mot «voter» t'ennuie, t'indiffère, t'interroge? Aujourd'hui nous te proposons un arbre décisionnel pour te guider sur le chemin tortueux des élections étudiantes.



LES ÉTUDIANTS D'OUTRE-MER

Le saviez-vous ?

Nous sommes 12000 étudiants en kinésithérapie en France, dont 180 qui se forment en Outre-mer.

L'**IFMK de la Réunion** a été créé en 2008 et forme chaque année 20 nouveaux kinésithérapeutes. Celui-ci fait partie des 10 instituts de formation du CHU de la Réunion, situé à St Pierre.

L'**IFMK de Martinique**, créé en 2002, est situé au CHU Martinique à Fort-de-France et accueille 24 étudiants dans chaque promotion.

Ces deux IFMK sont représentés par leurs BDE : **KinéPeï** (Réunion) et **KinéMoov** (Martinique) qui ont d'ailleurs adhéré à la FNEK pour la quatrième année consécutive.

La création de ces IFMK provient d'une volonté de former des étudiants sur place, c'est pourquoi chacun de ces IFMK est public. Tout comme en métropole, certains étudiants passeront désormais par les filières PASS et L.AS. Cependant cette réforme a supprimé certains accès pour des étudiants d'Outre-mer. Par exemple, trois places étaient réservées à l'IFMK de Bordeaux pour des étudiants de la PACES de l'université de Tahiti. Les étudiants tahitiens doivent à présent effectuer leur première année universitaire en métropole.

Ces deux IFMK ont été créés pour répondre à des problématiques d'accès au soin sur les territoires d'Outre-mer.

Pour illustrer : selon l'ARS de Guyane, où il n'y a donc pas d'IFMK, il y a 35 kinésithérapeutes pour 100 000 habitants en Guyane, contre 95 en France hexagonale ou encore 110 aux Antilles - qui possèdent l'IFMK de Martinique (Source : CGSS 2018). La Guyane est donc classée dans sa totalité en zone sous dotée.

Les différents territoires d'Outre-mer ne rencontrent pas de difficultés semblables... Par exemple, La Réunion dispose d'une densité de kinésithérapeutes plus élevée qu'en France métropolitaine. En effet, la totalité de l'île est classée en zone intermédiaire, alors que Mayotte, relativement proche (1435 km) est entièrement en zone très sous dotée (Source : ARS La Réunion).

Mais les Outre-mer c'est également la Polynésie Française, la Nouvelle-Calédonie, la Guadeloupe, St-Martin, St-Barthélemy, St-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna. Chacun de ces territoires a un fonctionnement différent, mais la plupart souffrent d'un déficit de kinésithérapeutes pour proposer une offre de soins suffisante.

Nous vous invitons à consulter le Guide des Outre-mer, disponible sur le site de la FNEK afin de connaître les différentes aides à l'installation qui existent dans les zones sous dotées et très sous dotées ainsi que les différentes démarches pour y travailler.

Guillaume Jacob
CM Outre-mer



Les discriminations en stage

Un étudiant en kiné réalise de nombreux stages au sein de son cursus. Plus variés les uns que les autres dans l'idée d'ouvrir la palette de pratique de l'apprenant, il demeure que certains terrains de stage sont davantage ouverts au sexe masculin ou d'autres au sexe féminin.

D'après le rapport de la démographie des kinésithérapeutes du CNOMK de 2017, la profession est occupée par 50,15 % d'hommes et 49,85% de femmes. On constate alors que la moitié de la population des kinés n'a pas pu profiter des mêmes avantages que ses confrères et consœurs pour accroître ses compétences et son adaptabilité face aux différentes situations cliniques. L'égalité des chances est mise à mal dans une ère où celle-ci rayonne de convictions dans d'autres nuances de l'enseignement supérieur.

Mais pourquoi ? Comment réagir ?

Petit point de définition

Une **discrimination** correspond au traitement différencié, inégalitaire, appliqué à des personnes sur la base de critères variables.

Pour les VSS, on désigne par **violence sexuelle et sexiste** tout acte commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les différents rôles que la société attribue aux hommes et aux femmes et sur des relations de pouvoir inégales. Elle comprend la menace de violence et la contrainte. Elle peut être de nature physique, émotionnelle, psychosociale et sexuelle et elle peut également s'exprimer par une privation de ressources ou d'accès à des services. Elle inflige des souffrances aux femmes, aux filles, aux hommes et aux garçons.

Mais qu'en dit la loi ?

Discrimination :

article 225-1 du code pénal
Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique (à retrouver en entier sur le site de Légifrance).

Les sanctions :

article 225-2 du code pénal
La discrimination définie aux articles 225-1 à 225-1-2, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :

- 1- A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service
- 2- A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;

3- A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;

4- A subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue aux articles 225-1-1 ou 225-1-2 ;

5- A subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue aux articles 225-1-1 ou 225-1-2 ;

6- A refuser d'accepter une personne à l'un des stages visés par le 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75.000 euros d'amende.

Témoignages de discriminations en stage :

"Je suis étudiante EEK K4. J'ai été élue dès ma K1 et lors de nos premiers choix de stages on nous a officiellement annoncé que certains stages sportifs étaient exclusivement réservés aux hommes et certains stages d'uro-gynéco exclusivement aux femmes. A de nombreuses réunions pédagogiques nous avons insisté sur le caractère inégalitaire. D'autant plus que notre IFMK proposait à l'époque un DU sport financé par celui-ci en fonction des stages réalisés dans le milieu de la kiné sportive. Leurs arguments étaient de protéger les stagiaires et ne pas « déconcentrer les sportifs ». En K3, après avoir évoqué la dimension illégale de ces discriminations devant l'ARS, nous avons obtenu un article dans les textes de l'IFMK pour que la sélection des stagiaires suivant le genre soit officiellement interdite"

"Pour mon troisième stage, je voulais aller dans un club de foot pour me rendre compte du métier de kiné dans un contexte sportif. Sur tous les stages proposés en club de foot seul 2 acceptent les femmes. Choix très réduit. L'un des lieux précise qu'il y a 3 places, mais qu'ils ne prennent qu'une femme à la fois. Tirage au sort pour le choix du stage... Par chance, je me retrouve dans le stage dans un club de foot de ligue 2, ne prenant qu'une femme. J'ai été contacté par le tuteur, qui m'a expliqué que je ne pourrai pas aller dans le club pro et que je serai pendant les 6 semaines dans le centre de formation contrairement aux 2 hommes avec moi qui alternent. Je n'ai pas pu participer aux séances avant et après match, n'ai pas pu avoir accès à l'équipement des professionnels. Aucun aménagement n'a été mis en place dans mon IFMK."



Comment réagir ?

Tu peux en parler à ton référent de promotion et/ou ton directrice.directeur L'objectif est d'établir un terrain de médiation entre le terrain de stage et l'IFMK. Lorsque la médiation n'est plus en option, il est possible de retirer certains terrains de stages partenaires afin de limiter ces discriminations. La loi est de ton côté.

Cet article n'a pas vocation à scinder davantage les lecteurs en fonction de leur sexe ou de leur genre, mais bien à sensibiliser certains et certaines pour accéder aux mêmes chances et aux mêmes droits. Ne nous lançons pas la pierre, réalisons simplement qu'il est énergétiquement et humainement difficile de devoir se battre pour une égalité qui devrait être établie et appliquée depuis la constitution du 4 octobre 1958 alinéa 3.

La FNEK sous son meilleur angle

Retour en image sur nos évènements

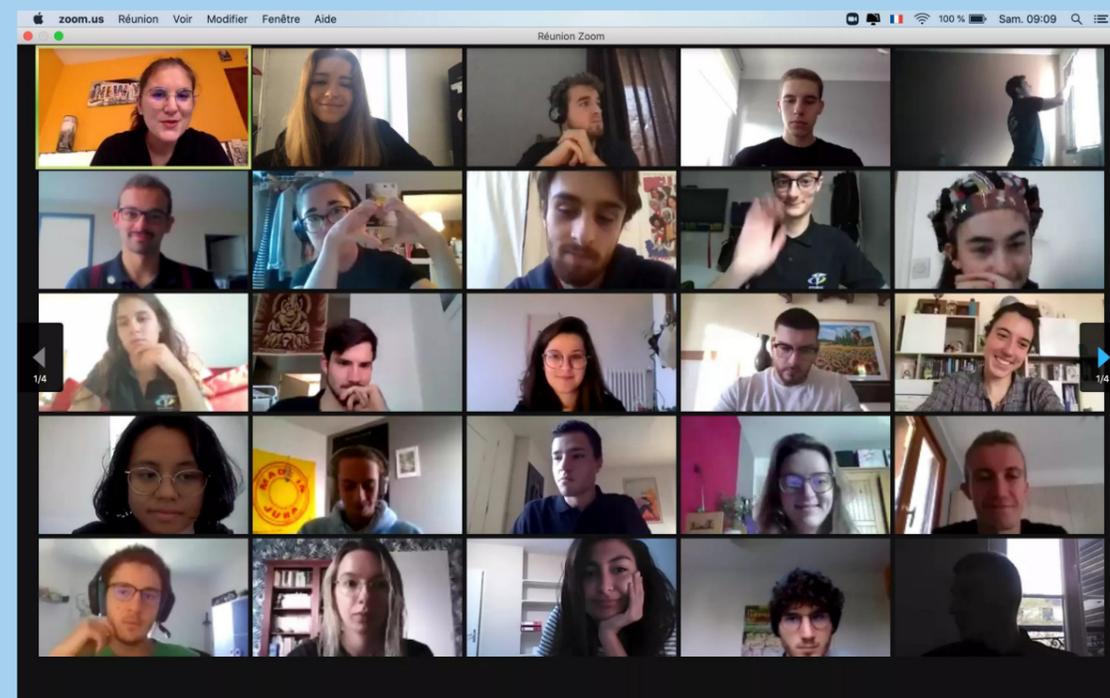
AG de rentrée à Nancy



Un grand merci à la team orga : le WEENy



Nos nouveaux formateurs après leur WE2F



Le WE FélectriK à distance

À bientôt dans le réseau

La rubrique qui met en avant vos initiatives qui nous ont fait rêver



Nos étudiants et étudiantes sont talentueux et l'AVEKE ainsi que le BANK ont décidé de les mettre en avant malgré la distance en organisant leur propre «Incroyable Talent».

Ce n'est pas un confinement qui empêchera l'AMEKi de faire kiffer ses étudiantes et étudiants - et tous les autres de France d'ailleurs.

Plusieurs projets sont nés à Montbéliard pendant cette période compliquée.

Ils nous ont concocté une journée escape game en ligne, où les participants et les participantes ont dû partir à la recherche des patients d'un kiné qui s'étaient faits enlever.

Ils ont aussi lancer leur radio libre dans laquelle ils convient des invités pour débattre autour d'un sujet du monde de la kiné. La première était sur la place du masso-kinésithérapeute dans la crise sanitaire et la prochaine en préparation sera sur la prévention.

Alors pour ne pas la louper je te conseille d'aller suivre le compte insta de l'AMEKi : (@ameki_fikip).

Aux 4 coins de la France vous avez fait rimer confinement avec quizz :

- Tous les mercredis soir, l'ADEMKEL testait Lyon.
- Chaque matin un membre du KUBE propose une question ou une énigme pour les Brestoï.
- L'AEMKL a organisé «Questions pour un kiné» pour ses étudiants limougeauds.

Au top!



MOVEMBER®

Pour les 17 ans de movember, l'équipe FNEK avait pour objectif de courir 1700km. Tous ensemble, nous avons explosé le compteur et parcouru 2355km.

Bravo à tous !

Et merci à ceux qui ont fait dons de quelques euros pour l'association.



Tu veux participer à cette rubrique dans le prochain numéro et nous parler de ton initiative personnelle ou associative? Envoie un mail à publication@fnek.fr

Pour mettre des étoiles plein les yeux à leurs étudiants et étudiantes, les membres du BDE de Laval (l'E-KLaC) n'ont pas hésité à relever des défis chaque jour du calendrier de l'Avent.

Plusieurs BDE ont lancé cette année un calendrier de l'Avent inversé. De Berck-sur-Mer à Nancy en passant par Saint-Maurice, les étudiants et étudiantes se sont chaque jour de décembre séparés d'un objet pour en faire don aux personnes dans le besoin.

Cette année pas de marché de Noël à Strasbourg, mais l'AEKS est bien décidée à faire perdurer la magie des fêtes en soutenant l'association Caritas Alsace. Les étudiants et étudiantes étaient invités à préparer des petits cadeaux dans une boîte qui seront ensuite redistribués à des familles en précarité.

Au pied du sapin



Le BDE EKP de l'ADERF a organisé un calendrier de l'Avent tombola (à chaque jour son lot), pour pouvoir venir en aide à l'association NEMO grâce à l'argent récolté. Cette association permet d'offrir un Noël aux enfants hospitalisés. Et tels les petits lutins du père Noël, les étudiants et étudiantes ont souhaité aller acheter eux-mêmes les cadeaux et aller les offrir aux enfants sur place.

Les VSS, pourquoi on continuera d'en parler ?

Les VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) c'est quoi ?

« La violence à l'égard des femmes doit être comprise comme une violation des droits de l'Homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée »

Convention européenne des droits de l'Homme dite d'Istanbul, ratifiée le 14 juillet 2014

Que se passe-t-il dans notre cerveau quand on est victime ?

Après une violence, qu'elle soit verbale ou physique, sexuelle ou non, une victime peut réagir de différentes manières. Elle peut ne pas réagir du tout ou ne pas réagir de manière "adaptée" à ce qu'elle vient de vivre : c'est lié à l'état de choc.

Dans le cas des VSS aussi, le cerveau réagit étrangement à cet état post-traumatique. Il va stocker ce souvenir sans le traiter, comme s'il souhaitait le dissimuler au plus profond de nous. Il ne va pas intégrer ce souvenir de la même manière que les autres car il a été trop violent, ou trop chargé en émotions.

Certaines personnes oublieront totalement ce souvenir, d'autres le modifieront pour mieux l'accepter. C'est cette tolérance et cette acceptation qui mettent d'autant plus en danger la victime : elle risque d'accepter la situation. En parler à la victime, c'est une manière de lui faire prendre conscience de ce qu'elle a vécu.

Ce qu'il faut comprendre de notre message, c'est qu'il est normal de réagir de manière "inadaptée" à un traumatisme quel qu'il soit, le problème étant que cette dissociation émotionnelle va engendrer une tolérance à la douleur et aux violences chez les victimes de VSS.

C'est l'effet boule de neige.

Notre rôle en tant que professionnels de santé, étudiants, êtres humains, c'est d'accompagner, d'écouter et de continuer à communiquer sur ce que sont vraiment les VSS, sur nos droits, nos devoirs.

Chaque témoignage est un grand pas vers la vérité pour l'individu qui témoigne mais aussi un petit pas pour toutes les autres victimes de VSS. Et c'est pour ça que l'on continuera d'en parler.



Raphaëlle Gautiez
VP Défense Des Droits

Dès l'obtention du Diplôme

Si vous exercez en libéral, un conseil, adhérez à une AGA

L'ANGAK est la 1ère Association Nationale de gestion Agréée des MK



Bénéficiez de notre cotisation minorée à **40 €** si vous dépendez du régime fiscal Micro BNC *

ou

89 € la 1ère année de votre activité libérale

Avantages à l'Adhésion :

- A votre service une aide comptable, juridique et fiscale
- Des formations gratuites d'initiation à la comptabilité
- Une information juridique et fiscale par l'Infomail et l'Eco gestion
- Des conseils pour le choix de votre logiciel de Comptabilité
- Un guide de Comptabilité et fiscalité
- Une aide technique à la gestion
- La disponibilité de toute une équipe à votre service



Angak : 8 rue de Périole - B.P 85817 - 31505 - TOULOUSE cedex

Tel : 05 61 99 52 10 - Mail : info@angak.com - Site : www.angak.fr

* Conditions d'éligibilité au régime Micro BNC sur notre site